

Depuis de nombreuses années, Jean-Pierre Sueur a obtenu qu'une loi fût votée accordant à ces femmes le bénéfice d'un congé de maternité aménagé, leurs grossesses étant souvent difficiles.

Il a souvent rappelé et déploré qu'entre le vote de ce texte de loi et la parution des deux décrets nécessaires à son application, il s'était passé... 5 ans, six mois et 14 jours.

Il a souvent pris cet exemple comme illustration des dysfonctionnements de nos institutions. Il ne suffit pas qu'une loi soit votée. Encore fait-il qu'elle soit appliquée. Et les parlementaires doivent être très vigilants quant à l'application des lois qu'ils votent.

...Mais la parution de décrets ne suffit pas toujours !

Ainsi Jean-Pierre Sueur a-t-il été alerté sur le fait que certaines administrations n'appliquaient pas strictement les décrets de la loi de 2004...

Aussi a-t-il fait une nouvelle question écrite pour interpeler le gouvernement à ce sujet.

Cette démarche a fait l'objet d'un article dans la revue de l'association DES France.

>> [Lire l'article](#)

>> [Lire la question écrite et être alerté de la parution de la réponse](#)

.